

Paris, le

Objet: Dépassement délai de la forclusion

Numéro de référence:

**DEE**

Tél. : 01.44.68.51.68

Le . . . , vous avez présenté le dossier d'avance no : . . . , un délai d'au moins . . . mois s'étant écoulé depuis le . . . le dossier de régularisation correspondant aux déclarations suivantes n'est toujours pas parvenu à l'office.

EX1	DATE D'EXPORTATION	POIDS RESTANT A REGULARISER	QUANTITE RESTANTE A REGULARISER

N.B.: Je vous rappelle que pour obtenir un paiement intégral des restitutions, les pièces justificatives doivent parvenir à l'office dans un délai de 12 mois à compter de la date d'exportation.

Si les documents sont réceptionnés dans les 6 mois supplémentaires une réfaction de 15 % des restitutions est appliquée.

Au delà des 6 mois supplémentaires les restitutions sont totalement perdues.

CHEF DE DIVISION EXPORT  
Jean-Claude THEVENIN